DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD

MAIRIE DE CAURO

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 OCTOBRE 2017 - 18H30
Sous réserve de son approbation lors du prochain conseil

Etaient présents : Pascal LECCIA, Paul BERNARDI, Marie-Caroline MARSILJ-TOMI, Jean-Louis ROSSI, Marie-Françoise MASSEI, Antoine ANTONA, Elodie MARSILJ, François Jérôme SIMONETTI

Etaient excusés : Marina EVANGELISTI (pouvoir à Pascal LECCIA), Lucette AMARO (pouvoir à Marie-Françoise MASSEI), Patrick RINIERI (pouvoir à Paul BERNARDI), René MOGGIA (pouvoir à Antoine ANTONA)

Etait absent : Aurélie CANZEDDA, Laurent LUCCHESI, Maryline SERPAGGI

Secrétaire de séance : Antoine ANTONA

Ouverture de séance à 18 H30 par Mr le Maire

ORDRE DU JOUR

1. **Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 24/08/2017**
2. **Proposition d'admission en non-valeur des créances irrécouvrables**
3. **Décision modificative au BP 2017 M49**
4. **Décision modificative au BP 2017 M14**
5. **Tarification de l'eau du village**
6. **Demande de subventions pour l'arrosage du stade**
7. **Attribution d'une récompense pour les bacheliers 2017 les plus méritants**
8. **Attribution d'une aide exceptionnelle pour le congrès national des pompiers**
9. **Relevé des décisions prises par le Maire dans le cadre de la délégation consentie**
10. **Questions diverses**

---

1. Approbation du compte rendu du 24/08/2017

Le compte-rendu du 24/08/2017 est approuvé et signé par les conseillers présents.

2. Proposition d'admission en non-valeur des créances irrécouvrables

Monsieur le Maire informe le Conseil de la transmission par le comptable public d'un état de créances se rattachant aux exercices 1999 à 2014 (budget M14).
Ces créances sont considérées par le comptable public, comme irrécouvrables du fait notamment de l'insolvabilité des débiteurs (décès sans héritier connu, NPAI …).
Le comptable public demande au Conseil municipal la prise en charge par la commune des titres non recouvrés et pour lesquels elle n'a aucun moyen d'action. Cette démarche correspond budgétairement à une inscription des créances en non-valeur.

Le montant à inscrire au budget à l'article 6541-chapitre 65, est de 7 677,83 €.
Le Maire propose, d'admettre les créances de la liste 2848570511 ci-annexée en non valeur pour un montant global de 7 677,83 €.

Considérant la transmission par le comptable public assignataire d'un état de créances se rattachant aux exercices 1999 à 2014 ;
Considérant l'irrécouvrabilité de ces recettes compte tenu, notamment de l'insolvabilité des débiteurs (décès sans héritier connu, NPAI …) ;
Considérant qu'en aucun cas l'admission en non-valeur ne fait obstacle à l'exercice de poursuites extérieures ;
Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal décide, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :
- D'autoriser Monsieur le Maire à admettre ces créances en non-valeur pour un montant global de 7 677,83 € correspondant à la liste n° 2848570511 transmise par le comptable public
- Dit que les crédits seront inscrits au budget de la commune chapitre 65 – article 6541.

VOTE : 12 Pour 3 Absent

3. Demandes de subventions pour l'arrosage du stade

Monsieur le Maire présente au Conseil le projet d'installation d'un arrosage automatique pour le stade. Ce projet permettrait d'une part de rationaliser la gestion de l'eau pour l'arrosage du stade et d'autre part de libérer l'emploi du temps des agents du service technique pour d'autres tâches.

Le montant global du projet s'élève à **16 320,00 € HT** (17 952,00 € TTC).

Monsieur le Maire propose au Conseil de solliciter des subventions pour ce projet :

COLLECTIVITÉ	TAUX	MONTANT
Collectivité territoriale de Corse	40 %	6 528,00 €
Conseil départemental de la Corse du Sud	40 %	6 528,00 €
Commune de Cauro	20 %	3 264,00 €
	100 %	16 320,00 €

Les crédits budgétaires seront inscrits au BP 2017 M14 (travaux déjà inscrits en dépenses, subventions à inscrire au 1322 et 1323 OP 2013).

Le Conseil municipal décide, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :
- D'autoriser Monsieur le Maire à demander les subventions relatives au projet d'arrosage du stade
- Dit que les crédits seront inscrits au budget de la commune OP 2013.

VOTE : 12 Pour 3 Absent

4. Attribution d'une récompense pour les bacheliers 2017

Monsieur le Maire propose au Conseil, pour féliciter les bacheliers 2017 domiciliés sur la commune de Cauro, de leur attribuer une récompense financière.

La liste des bacheliers 2017 :

Nicolas BARBAZZA (Bac général mention Bien)
Céline BENEDETTI (Bac général mention Assez Bien)
Hugo BENEDETTI (Bac général mention Assez Bien)
Juliette BERTAUDIERE (Bac général mention Bien)
Mathias BIDEO (Bac général mention Bien)
Petru Maria BOCOGNANO-LOVICHI (Bac professionnel mention Assez Bien)
Loup CASINI (Bac général mention Assez Bien)
Chris DILHUIT (Bac général mention Assez Bien)
Fabien LAI (Bac général Mention Bien)
Florent LUCCHINI (Bac général mention Très Bien)
Anne-Laure LUIS (Bac général)
Michel PAGANO-PAOLI (Bac général mention Très Bien)
Joséphine PINI (Bac général mention Assez Bien)
Katia SANGUINETTI (Bac général)
Jean-Daniel SIMONETTI (Bac général)

La récompense, d'un montant proposé de 300,00 € par bachelier, serait prise sur le budget M14 article 6713 (secours et dots) : 15 X 300,00 € = 4 500,00 €.

Le Conseil municipal décide, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :
- D'attribuer aux bacheliers 2017 une récompense financière de 300,00 €
- Dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget de la commune chapitre 67 - article 6713.

VOTE : 12 Pour 3 Absent

5. Attribution d'une subvention exceptionnelle pour le congrès national des pompiers

Monsieur le Maire rappelle que le congrès national des pompiers se tient à Ajaccio du 11 au 14 octobre 2017.
Monsieur le Maire propose au Conseil, d'attribuer une subvention exceptionnelle au comité d'organisation « CNSPF Ajaccio 2017 – Aiacciu 2017 » pour l'organisation de ce congrès national des pompiers.

Le montant proposé par Monsieur le Maire est de 1 000,00 €.

La subvention serait portée au budget à l'article 6574 du budget M14.

Le Conseil municipal décide, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :
- D'attribuer au comité d'organisation « CNSPF Ajaccio 2017 – Aiacciu 2017 » une subvention exceptionnelle de 1 000,00 € dans le cadre du congrès national des pompiers
- Dit que les crédits correspondants seront inscrits au budget de la commune chapitre 65 - article 6574.

VOTE : 12 Pour 3 Absent

6. Décision modificative au BP 2017 M49

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il convient de modifier le BP 2017 de la M49 pour prendre en compte :

- Les annulations de titres antérieurs : chapitre 67-article 673 pour un montant de 5 568,60 €

FONCTIONNEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
IMPUTATION	DESIGNATION	MONTANT BP	MONTANT DM	IMPUTATION	DESIGNATION	MONTANT BP	MONTANT DM
673	Annulation titres antérieurs	4 000,00 €	5 000,00 €	70128	Autres taxes - redevances	10 000,00 €	5 000,00 €
TOTAL			5 000,00 €	TOTAL			5 000,00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres présents et représentés la décision modificative au BP M49 présentée ci-dessus.

VOTE : 12 Pour 3 Absent

7. Décision modificative au BP 2017 M14

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il convient de modifier le BP 2017 de la M14 pour prendre en compte :

- Les travaux de la bretelle RD555/RD302 ainsi que les subventions associées
- La subvention pour le congrès national des pompiers
- Les créances irrécouvrables
- Les subventions pour l'arrosage du stade

INVESTISSEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
IMPUTATION	DESIGNATION	MONTANT BP	MONTANT DM	IMPUTATION	DESIGNATION	MONTANT BP	MONTANT DM
2151 OP 10007	Travaux bretelle RD555/RD302	0,00 €	108 060,00 €	1323 OP 10007	Subvention travaux bretelle RD555/RD302	0,00 €	78 585,00 €
21578 OP 2003	Acquisition matériel voirie (tracteur)	129 289,39 €	-21 116,96 €	1322 OP 2013	Subvention arrosage stade CTC	0,00 €	6 528,00 €
020	Dépenses imprévues	16 700,59 €	-14 300,59 €	1323 OP 2013	Subvention arrosage stade Département	0,00 €	6 528,00 €
				1322 OP 2003	Subvention tracteur CTC	34 273,00 €	-5 160,36 €
				1323 OP 2003	Subvention tracteur Département	34 273,00 €	-5 160,36 €
				021	Virement de la scetion de fonctionnement	189 373,00 €	-8 677,83 €
TOTAL			72 642,45 €	TOTAL			72 642,45 €

FONCTIONNEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
IMPUTATION	DESIGNATION	MONTANT BP	MONTANT DM	IMPUTATION	DESIGNATION	MONTANT BP	MONTANT DM
65-6574	Subvention pompiers	15 900,00 €	1 000,00 €				
65-6541	Créances irrécouvrables	0,00 €	7 677,83 €				
023	Virement à la section d'investissement	189 373,00 €	-8 677,83 €				
TOTAL			0,00 €	TOTAL			0,00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres présents et représentés la décision modificative au BP M14 présentée ci-dessus.

VOTE : 12 Pour 3 Absent

8. Tarification de l'eau du village

Monsieur le Maire rappelle les tarifs fixés lors de la délibération du 30 mai 2016 :

- **Abonnement eau prime fixe ……50,00 €uros**
- **Consommation eau ……1,00 €uro le m^3**
- **Redevance pollution ……0,29 €uros le m^3**
- **Abonnement assainissement ……..50,00 €uros**
- **Taxe modernisation des réseaux ……0,16 €uros le m^3**
- **Frais de gestion ……5,50 €uros par semestre**
- **Forfait forage ……30 m3/pers/semestre**
- **Forfait compteur défectueux ……30 m3/pers/semestre**

Cette délibération correspondait à la facturation par la commune de Cauro aux abonnés du village, de l'eau et de l'assainissement. La compétence assainissement ayant été transférée au 01/01/2017 à la communauté de communes de la Piève de l'Ornano, ce n'est donc plus Cauro qui facturera l'assainissement.

S'agissant de l'eau du village, il convient de déterminer les tarifs à compter du 01/01/2017.

Le Conseil municipal décide, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents de fixer les tarifs de l'eau du village pour l'année 2017 comme suit :

	TARIFS 2017
Abonnement eau prime fixe	50,00 €uros
Consommation eau	1,00 €uro le m3
Redevance pollution	0,29 €uros le m3
Frais de gestion	5,50 €uros par semestre
Forfait compteur habitation défectueux	30 m3 / pers / semestre
Forfait compteur Hôtel /	250 m3 par semestre

Restaurant défectueux	
Forfait compteur terrain nu élevage défectueux	120 m3 par semestre

Concernant l'abonnement et les frais de gestion, tout semestre entamé est dû.

VOTE : 12 Pour 3 Absent

9. Questions diverses

Néant.

19H30 Fin du Conseil Municipal
La séance est levée.

Pascal LECCIA Marina EVANGELISTI Patrick RINIERI

Paul BERNARDI Aurélie CANZEDDA Elodie MARSILJ

Marie-Caroline MARSILJ-TOMI Laurent LUCCHESI Maryline SERPAGGI

Camille ROSSI Antoine ANTONA François Jérôme SIMONETTI

Marie-Françoise MASSEI Lucette AMARO René MOGGIA